



Féchy, le 30 avril 2019

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 18 juin 2019

**Préavis n° 2/2019 concernant l'arrêté d'imposition 2020**

**AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2020 sur le même modèle que les années précédentes et vous propose de reconduire l'impôt communal à 64% de l'impôt cantonal de base.

Au vu des résultats de l'année comptable 2018 et malgré les investissements prévus, la Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter le taux de l'impôt communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

**Le Conseil Général de Féchy**

- vu le préavis municipal n° 2/2019
- entendu le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

**Décide**

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  
Andreas Meyer

la Secrétaire  
Katyla Labhard